



Déclaration de l'autorité municipale
décidant du dépôt d'une demande communale
de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle
(Article L.1251 et suivants du Code des assurances)

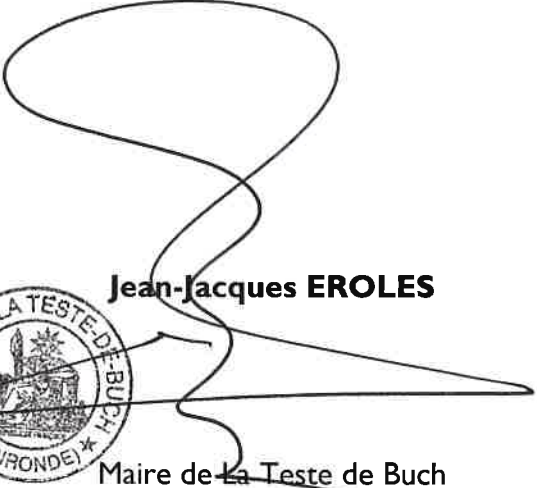

Je soussigné, Jean-Jacques EROLES, assurant les fonctions de Maire au sein de la commune de La Teste de Buch (code INSEE n°33 529),

Déclare sur l'honneur déposer une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle dans les conditions prévues par l'article L.125-1 du Code des assurances pour le phénomène suivant :

Inondations survenues sur le territoire communal et résultant des précipitations constatées du 9 au 11 mai 2020.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à La Teste de Buch, le 18 mai 2020.


Jean-Jacques EROLES

Maire de La Teste de Buch
Conseiller départemental de la Gironde